

VILLE D'AUCHY-LES-MINES

Département du Pas-de-Calais – 62138

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°122/2023 REGLEMENTANT LA CIRCULATION A L'OCCASION DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE DU 21 JUIN 2023

Monsieur le maire de la commune d'AUCHY LES MINES,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté municipal du 19 juin 1973 portant réglementation sur la circulation et le stationnement à l'intérieur de la Commune,

Considérant qu'à l'occasion des festivités liées à la fête de la musique,

Une animation se déroulera à la salle St Michel, Place Jean Jaurès le :

- Mercredi 21 Juin 2023 de 16h30 à 00h00

ARRETE :

Article 1 – La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdit sur le Parking de la salle St-Michel, place Jean Jaurès ainsi qu'autour de l'église Saint-Martin.

Article 2 – Les dispositions de l'article 1 n'entraînent aucune dérogation aux dispositions du code de la route.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4– Le Commissaire Divisionnaire TRUPIN du Commissariat de Béthune,
-Le Major Hervé ÉVRARD du Commissariat d'AUCHY les MINES,
-La Police Municipale d'AUCHY les MINES,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :
-Le Lieutenant Jean-Pierre TOURNAY du Centre de Secours de Haisnes,
-Monsieur le Directeur du SMUR URGENCES de l'hôpital de Béthune.

Fait à AUCHY les MINES,
le 06 Juin 2023

Monsieur le Maire,
Jean-Michel L'EGRAND.

